

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner trois gérants d'Actions Pacifique ISR

Paris, le 16 décembre 2014 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats arrivant à échéance, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres ouvert pour l'attribution de trois mandats de gestion financière.

A l'issue de cet appel d'offres, les sociétés de gestion sélectionnées se verront attribuer un mandat « Actions Pacifique ISR » dont l'objectif de gestion sera d'obtenir une performance supérieure sur le long terme à celle du MSCI Pacifique.

La sélection des valeurs devra reposer sur une analyse fondamentale des entreprises et sur des contacts réguliers avec le management des sociétés. En cohérence avec la décision du conseil d'administration de mettre en œuvre une politique de placements 100% ISR, les investissements devront être réalisés dans une perspective de long terme et se conformer au dispositif ISR de l'ERAFP.

Les émetteurs seront évalués au regard du référentiel ISR propre à l'ERAFP et sélectionnés selon le principe du *best in class*. L'accent sera entre autre mis sur le respect par les entreprises en portefeuille des standards internationaux en matière de droits de l'Homme, droits du travail, d'environnement et de comportement sur les marchés.

Les investissements seront réalisés dans les pays du MSCI Pacifique (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande et Singapour)

A titre indicatif les montants confiés au démarrage pour ce lot seront de l'ordre de 400 millions d'euros répartis sur deux gérants. Le troisième Titulaire se verra attribuer un Mandat stand-by.

Les mandats seront d'une durée initiale de cinq ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour trois périodes successives d'un an chacune.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com. Le retour des dossiers de candidature est fixé au 23 janvier 2015.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 20 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2013. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr